

Luxembourg, le 17 décembre 2025

P2 8633



## MOTION

La Chambre des Député-e-s,

- considérant le projet de loi déposé le 8 octobre 2025 par le Gouvernement, visant à modifier la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ainsi que la loi modifiée du 23 décembre 2005 portant introduction d'une retenue à la source libératoire sur certains intérêts produits par l'épargne mobilière, afin d'y introduire une exemption fiscale totale des intérêts versés sur certains emprunts obligataires d'État ;
- considérant toutefois que les défis auxquels le Luxembourg est confronté ne se limitent pas à la défense, mais concernent tout autant la crise du logement abordable, l'adaptation du parc bâti, la transition écologique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que le financement d'infrastructures publiques essentielles pour la cohésion sociale ;
- considérant que la Chambre des salariés, dans le cadre de la procédure législative et des débats préparatoires, a relevé que ce type d'instrument financier pourrait également être mobilisé pour d'autres priorités nationales ;
- considérant que les défis auxquels le pays est confronté — en particulier la crise du logement abordable, la transition écologique, et la lutte contre le changement climatique — requièrent également des investissements publics massifs et soutenus, sans que ceux-ci bénéficient aujourd'hui d'un instrument financier comparable mobilisant l'épargne privée au profit d'objectifs sociaux et environnementaux ;
- considérant qu'il importe dès lors d'explorer des instruments de financement innovants, équivalents à ceux envisagés pour la défense, permettant de mobiliser l'épargne nationale au service d'autres missions publiques fondamentales, au bénéfice direct de la société dans son ensemble ;
- considérant qu'une cohérence de l'action publique plaide pour que le recours à des instruments de dette publique bénéficiant d'avantages fiscaux soit envisagé de manière équilibrée entre les différents champs prioritaires de l'action politique, et pas uniquement au bénéfice du domaine de la défense ;
- considérant en outre que le recours à l'emprunt public présente l'avantage de mobiliser la solidarité nationale au service d'objectifs d'intérêt commun ;

**invite le gouvernement à**

- étudier la création d'instruments obligataires nationaux bénéficiant d'un traitement fiscal similaire à celui proposé pour les *defence bonds*, destinés à financer des objectifs d'intérêt général dans les domaines suivants :
  - le logement abordable et public, incluant l'acquisition foncière, la construction de logements à vocation sociale, la rénovation énergétique, et l'augmentation de l'offre non spéculative ;

- la transition écologique, notamment les investissements liés à la réduction des émissions, à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables, aux infrastructures vertes, à l'adaptation climatique et à la digitalisation durable ;

Signature (s) :

  
F. Foyat

  
Claire Delcourt